

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BAC+3 à BAC+5 (en alternance)

Cybersécurité

Responsable de Mission d'Expertise Comptable

Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Expert Conseil en Gestion de Patrimoine

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BAC+2 (possible en alternance)\*

Assurance (en alternance)

Comptabilité et Gestion \*

Gestion de la PME \*

Support à l'Action Managériale \*

Système Informatique aux Organisations



## PRÉPA + POST BAC +2

Préparation aux concours des Écoles Supérieures de  
Commerce et Management

## LE LYCÉE : DE LA CLASSE DE SECONDE AU BAC STMG

Seconde générale et technologique

Première STMG

Terminale STMG (4 spécialités)

## ENTREPRENARIAT ET LANGUE ÉTRANGÈRE

La mini entreprise

Certification de langue étrangère

ENGLISH +



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT  
TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR  
CS 20025 - 69322 LYON CEDEX 05

TÉL. 04 78 15 00 60  
contact@icof.fr



**Soutenez l'enseignement technologique professionnel  
Participez à la formation de vos apprentis**

**TAXE  
D'APPRENTISSAGE**

*" Enseigner non seulement avec des paroles, mais  
beaucoup plus avec les faits..." (Ursulines, 1597)*

L'ICOF - Campus Lyon Saint Irénée est un établissement privé sous contrat avec l'Etat. Il propose une offre de formations structurée en 5 filières. Banque et Assurance ; Gestion, Finance et Comptabilité ; Commerce International ; Management, Gestion et Événementiel ; Numérique. Nous souhaitons aider nos 500 lycéens, étudiants et apprentis à acquérir et développer des savoirs. Du savoir faire et savoir-être adaptés aux besoins des entreprises, mais également à travailler dans un environnement numérique en adéquation avec le monde du travail.

SEPTEMBRE 2023

## NOS PROJETS

- Ouverture du titre RNCP niv.7 Master Expert Conseil en Gestion de Patrimoine (en alternance)
- Ouverture du Bachelor Responsable de Mission en Expertise Comptable (en alternance)
- Ouverture de l'alternance en BTS SAM et BTS GPME
- Aménagement des espaces de vie pour les étudiants
- Achat et mise à jour de logiciels

## NOS RÉALISATIONS

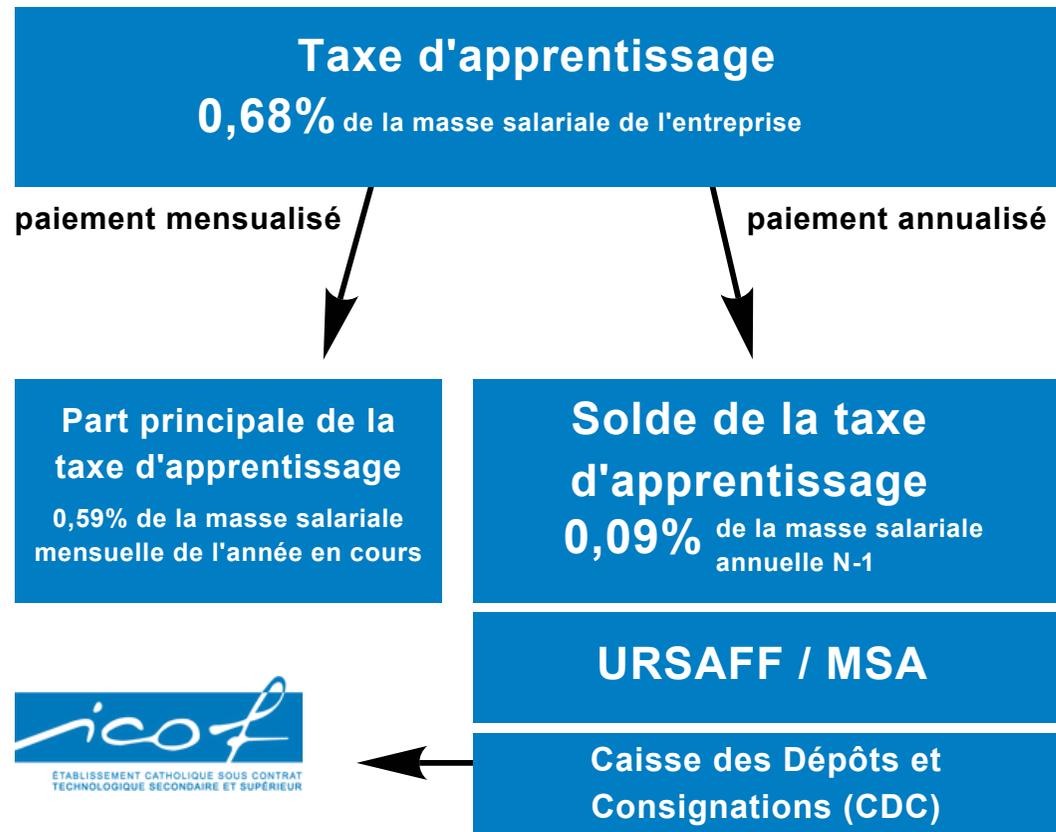
- Ouverture d'un Bachelor en CyberSécurité (en alternance)
- Reconfiguration de tout le réseau informatique de l'ICOF
- Relocalisation des classes de lycée pour créer le CAMPUS
- Développement des partenariats à l'international via notre charte ERASMUS
- Développement de l'engagement étudiant au service des associations

Le CAMPUS LYON SAINT-IRÉNÉE est un projet porté conjointement par le Centre Saint-Marc et l'Icof, deux établissements lyonnais à l'expertise reconnue



Nous vous rappelons que l'ensemble des élèves et étudiants de l'ICOF sont éligibles au versement de la TA

### CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



ICOF n° UAI 0690631L

Veillez à transmettre l'information à votre cabinet comptable ou au responsable de votre service social. Merci par avance pour votre soutien.

Le taux de la Taxe d'apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale.

La TA comprend 2 fractions :

#### ■ Une part principale de 0,59 %

Celle-ci est destinée au financement de l'apprentissage et recouvrée par l'Urssaf :  
Urssaf : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales ou la caisse de la mutualité sociale agricole (MSA)

#### ■ Le solde de 0,09%

Celui-ci est destiné au financement des formations initiales technologiques et professionnelles. Il est versé annuellement à l'Urssaf :  
Urssaf : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales ou la Caisse de la mutualité sociale agricole (MSA)

**Le montant du solde de la taxe d'apprentissage doit être versé annuellement auprès de l'Urssaf. Il est payé en mai de l'année N+1.**

#### ■ Exemple

Le solde de 0,09 % dû au titre des salaires 2022 est payé le 5 ou le 15 mai 2023.

#### ■ À savoir

À partir de mai 2023, la plateforme de fléchage SOLTÉA permettra aux employeurs de choisir, parmi une liste nationale, les établissements bénéficiaires auxquels ils souhaitent affecter le solde de la taxe d'apprentissage.

Le solde de la TA : TA : Taxe d'apprentissage est versé par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations aux établissements destinataires.